



COMMUNIQUÉ
Embargo 21 mars 11 h 30



Les chargées et chargés de cours de l'Université Laval tiennent une journée de manifestation pour défendre le statut du cours universitaire et dénoncer la détérioration des relations de travail

Québec, le 21 mars 2013. Le Syndicat des chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), dont les membres sont sans contrat de travail depuis décembre 2010, tient aujourd'hui un événement spécial pour informer la communauté universitaire et le public des problèmes persistants à la table de négociation, soit la menace qui pèse sur le statut du cours universitaire, l'absence de collégialité dans les relations de travail et la nécessité d'un rattrapage salarial.

Pendant cette journée, baptisée pour l'occasion, le *Printemps des chargés de cours*, une **conférence de presse a été tenue en présence de** la plupart des syndicats représentant les chargés de cours dans les universités québécoises (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université du Québec en Outaouais, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec à Rimouski, Université du Québec à Trois-Rivières, Université de Sherbrooke, Université McGill, Université Concordia) ainsi que les représentants du Syndicat des Tuteurs et tutrices de la Télé-Université. Les représentants syndicaux donnent non seulement leur appui au SCCCUL mais dénoncent des problèmes similaires dans leurs universités respectives. Des membres des exécutifs du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches-CSN (CCQCA) et de la Fédération des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) se sont joints au groupe.

Une **marche de solidarité** sur le campus de l'Université Laval et un **dîner-rencontre** sous chapiteau a également lieu pour favoriser les échanges entre les participants. Toutes les personnes ayant à cœur la qualité de l'enseignement universitaire ont été invitées à se joindre aux chargés de cours et à ceux qui les appuient.

Le statut du cours universitaire

Les chargés de cours jugent impératif que le statut du cours universitaire soit défendu pour que son intégralité soit maintenue. La menace qui pèse actuellement sur la définition de la tâche des chargés de cours vise directement la qualité de l'enseignement. Ces derniers n'accepteront pas que la prestation d'enseignement soit dévaluée pour des raisons uniquement financières. Le

problème, qui se pose actuellement à l'Université Laval et qui fait l'objet d'un blocage à la table de négociation, inquiète les représentants syndicaux de plusieurs universités. Certains craignent qu'il s'agisse de signes précurseurs d'une dérive administrative dans leur établissement, tandis que d'autres dénoncent les problèmes engendrés par la dévalorisation de certains types de cours. Les cours offerts par les chargés de cours doivent conserver leur statut actuel, celui d'un forfait dont l'intégralité ne peut être touchée.

Les relations de travail

La piètre qualité des relations de travail entre les chargés de cours de l'Université Laval et le Vice-rectorat aux ressources humaines, dont l'absence de collégialité témoigne non seulement d'un manque de reconnaissance à l'égard du travail accompli par les chargés de cours, mais entraîne des coûts notoires quand advient le temps de négocier ou de discuter de problèmes relatifs à l'application de la convention collective. Le SCCCUL dénonce la volonté de contrôle du Vice-rectorat, son entêtement à bloquer les relations entre le Syndicat et les départements, dont les directeurs et directrices sont les employeurs directs des chargés de cours, sa préférence pour la judiciarisation des conflits plutôt que pour la discussion.

Un rattrapage salarial nécessaire

Actuellement, les chargées et chargés de cours de l'Université Laval sont parmi les moins bien rémunérés du Québec. Même en considérant l'offre salariale proposée par les administrateurs de l'université, cette iniquité persistera. Professionnels de l'enseignement universitaire qui apportent une expertise pédagogique ou professionnelle à leurs étudiants, ils sont actuellement moins bien rémunérés que les étudiants travaillant comme auxiliaires d'enseignement ! Par ailleurs, dans la région de Québec, un chargé de cours employé par l'Université du Québec à Rimouski pour enseigner au campus de Lévis, gagne en moyenne 1 133 \$ de plus par charge de cours !

Les représentants syndicaux des chargés de cours de l'Université Laval ont pris acte des compressions budgétaires annoncées dans les universités, mais ils s'interrogent sur les transferts d'argent allant du fonds de fonctionnement, dont relève l'enseignement, vers le celui d'immobilisation. S'ils sont compréhensifs au regard du contexte actuel, ils n'endossent pas, cependant, les choix administratifs qui dévalorisent l'enseignement, diminuent l'offre de cours pour les étudiants, et ne reconnaissent pas à sa juste valeur la contribution des chargés de cours à l'enseignement universitaire.

Ce sont les raisons pour lesquelles ils manifestent aujourd'hui à l'occasion du *Printemps des chargés de cours* !

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) représente 1800 membres en lien d'emploi, dont 900 sont actuellement sous contrat. Ils assument plus du tiers des cours de 1^{er} cycle et sont de plus en plus présents aux 2^e et 3^e cycles.